

6 avril 2021

Arménie et Fédération de Russie : Les mariages forcés chez les Yézides

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Table des matières	2
1. Définitions	4
2. Introduction : les Yézides du Caucase	4
3. Cadre juridique et coutumier	5
3.1. Instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par l'Arménie et la Russie	5
3.2. Cadre juridique national.....	5
3.2.1. En Arménie	5
3.2.2. En Russie.....	6
3.3. Les coutumes yézides	7
4. Pratique du mariage forcé	9
4.1. En Arménie	9
4.2. En Russie	11
5. Situation sociale.....	12
5.1. Attitude de la société	12
5.1.1. Perception générale	12
5.1.2. Attitude des médias	12
5.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses	13
5.2. Violences répertoriées.....	13
5.3. Organisations apportant un soutien.....	14
6. Possibilités de se soustraire à un mariage forcé.....	15
6.1. Actions entreprises	15
6.1.1. Par les autorités arméniennes.....	15
6.1.2. Par les autorités russes.....	15
6.2. Accès à une protection des autorités	16
6.2.1. En Arménie	16
6.2.2. En Russie.....	16
Bibliographie.....	17

Résumé : Les jeunes femmes des communautés yézides d'Arménie et de Russie sont toujours confrontées dans les années 2010 aux mariages précoces en raison de l'importance des coutumes traditionnelles pour cette minorité, sans qu'il soit possible d'en évaluer précisément la prévalence. Le cadre législatif et les programmes de prévention et de protection contre les mariages forcés et précoces, qu'ils soient mis en œuvre par des acteurs associatifs ou étatiques, sont considérés comme insuffisants et peu sollicités par les jeunes Yézides.

Abstract : Young women from the Yezidi communities of Armenia and Russia still face early marriage in the 2010s because of the importance of traditional customs for this minority, with no possibility of accurately assessing their prevalence. The legislative framework and the prevention and protection programs against forced and early marriages, whether implemented by associative or state actors, are considered insufficient and rarely solicited by young Yezidis.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Définitions

Selon l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU femmes), **la terminologie « mariage forcé » fait référence aux unions contractées sans le consentement libre et entier des deux parties.**

Ce type de mariage peut revêtir plusieurs formes non exclusives : **mariage précoce ; mariage arrangé**, traditionnel ou coutumier ; **lévirat¹ ; sororat²** ; esclavage ; épouse achetée par correspondance ; traite des femmes ; mariage de complaisance ; mariage en règlement d'un différend ; mariage blanc ; mariage de personnes handicapées n'étant pas en mesure de donner leur consentement etc. Certaines situations peuvent constituer des mariages forcés contractés sous la contrainte, qu'elle soit de nature physique, psychologique, sexuelle ou affective, ou sous l'emprise de facteurs moins perceptibles tels que la peur, l'intimidation, les attentes sociales ou familiales, ou les forces économiques³.

Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population :

« Le mariage d'enfants constitue une violation des droits de la personne. Malgré les lois qui l'interdisent, cette pratique reste courante, notamment à cause de la pauvreté et des inégalités entre les sexes qui perdurent. Dans les pays en développement, une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans ; une sur neuf, avant l'âge de 15 ans.

Cette pratique menace la vie et la santé des filles et restreint leurs perspectives d'avenir. Les filles poussées à un mariage précoce tombent souvent enceintes alors qu'elles sont encore adolescentes, ce qui augmente le risque de complications lors de la grossesse ou de l'accouchement. Celles-ci sont l'une des principales causes de mortalité chez les adolescentes plus âgées dans les pays en développement. »⁴

2. Introduction : les Yézides du Caucase

Les Yézides (ou Yézidis) sont une population kurde qui se distingue par sa croyance religieuse en une forme dissidente de zoroastrisme, avec de nombreux emprunts au christianisme, à l'hindouisme, à l'islam et au judaïsme⁵. Ils sont entre 700 000 et 2 millions dans le monde, selon les sources, principalement en Turquie, en Syrie, en Arménie, en Géorgie, en Russie et en Iran⁶.

Soumis à la domination ottomane, ils émigrent dans le Caucase au XIX^{ème} siècle et après la Première guerre mondiale afin d'échapper à des persécutions ethniques et religieuses⁷. Ils sont évalués entre 25 000 et 70 000 en Arménie, selon les sources⁸. Le recensement arménien de 2011 en comptabilise 35 272, ce qui en fait la principale minorité en Arménie⁹. Les Yézides sont principalement présents à Erevan, dans les régions d'Ararat, d'Armavir, d'Ararat, de Shirak et de Lori¹⁰. En 2012, le Conseil de l'Europe salue un « *climat général de tolérance et de compréhension entre les minorités nationales*

¹ « Dans certaines sociétés [...], coutume qui astreignait un beau-frère non marié à épouser la femme de son frère qui n'avait pas eu de descendants mâles à la mort de son mari. » cf. Larousse, [2] [url](#)

² « Pratique selon laquelle un homme veuf doit épouser une sœur de sa défunte épouse. » cf. Larousse, [1] [url](#)

³ ONU Femmes, Centre virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, [url](#) ;

⁴ Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), [url](#) ;

⁵ France, Commission des Recours des Réfugiés 15/04/2005, p 1, [url](#) ; Joshua Project, [1] [url](#) ; Joshua Project, [2] [url](#) ; Gabriele Rasuly-Paleczek et Maria Six-Hohenbalken, 2017, p. 71, [url](#) ; The Conversation, 08/08/2014, [url](#) ; Lucine JAPHAROVA, 2007, [url](#) ; Minority Rights Group International, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ;

⁶ France, Commission des Recours des Réfugiés, 15/04/2005, p 1, [url](#) ; Joshua Project, [1] [url](#) ; Joshua Project, [2] [url](#) ; Lucine JAPHAROVA, 2007, [url](#) ; Dvahn, 27/03/2013, [url](#) ;

⁷ France, Commission des Recours des Réfugiés, 15/04/2005, p 2, [url](#) ; Gabriele Rasuly-Paleczek et Maria Six-Hohenbalken, 2017, p. 70, [url](#) ; Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ;

⁸ France, Commission des Recours des Réfugiés, 15/04/2005, p 1, [url](#) ; Joshua Project, [2] [url](#) ;

⁹ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 2-3, 06/05/2014, [url](#) ; Conseil de l'Europe 2014 [2], p. 24, [url](#) ; Minority Rights Group International, [url](#) ; Gala Tv, 28/12/2019, [url](#) ;

¹⁰ France, Commission des Recours des Réfugiés, 15/04/2005, p 2, [url](#) ; Minority Rights Group International, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

et la majorité de la population » en Arménie¹¹. Néanmoins, les Yézides font toujours l'objet de préjugés importants dans la société arménienne et ne sont pas représentés au niveau politique¹².

Après l'effondrement de l'URSS, les Yézides du Caucase sont confrontés à une situation économique et sociale difficile, qui les incite à émigrer en Ukraine, en Allemagne, en Belgique, en France et en Russie¹³. En Fédération de Russie, les Yézides sont estimés entre 30 000 et 40 000 personnes environ¹⁴. Ils résident principalement dans les régions de Moscou, Saint-Pétersbourg, Novossibirsk, Krasnodar, Iekaterinbourg, Irkoutsk, Nijni Novgorod, Samara, Sourgout, Toula, Oulianovsk, Iaroslavl, Sverdlovsk et Tcheliabinsk¹⁵.

3. Cadre juridique et coutumier

3.1. Instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par l'Arménie et la Russie

La Fédération de Russie et l'Arménie ont signé et ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations contre les femmes (CEDEF, dite aussi Convention de Copenhague, ou CEDAW - acronyme anglais) et la Convention des Nations unies sur les droits de l'Enfant¹⁶.

Néanmoins, la Fédération de Russie et l'Arménie n'ont ni signé, ni ratifié la Convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages¹⁷. De plus, la Fédération de Russie n'a pas non plus signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, alors que l'Arménie qui l'a signée, ne l'a pas encore ratifiée à la date de la présente note¹⁸.

3.2. Cadre juridique national

3.2.1. En Arménie

Selon le code de la famille, seuls les mariages civils hétérosexuels sont reconnus par la République d'Arménie¹⁹. La loi et la constitution arméniennes reconnaissent l'égalité des hommes et des femmes dans le mariage et garantissent le libre consentement au mariage²⁰. L'absence de consentement ou la minorité d'un épousé peuvent entraîner l'annulation du mariage²¹. Le droit au divorce est reconnu par la législation arménienne²².

¹¹ Conseil de l'Europe, 01/02/2012, [url](#) ;

¹² Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 2-3, 06/05/2014, [url](#) ;

¹³ Gabriele Rasuly-Paleczek et Maria Six-Hohenbalken, 2017, p. 74, [url](#) ; Lucine JAPHAROVA, 2007, [url](#) ; Minority Rights Group International, [url](#) ; EAN, 02/11/2018, [url](#) ;

¹⁴ Joshua Project, [1] [url](#) ; Dvah, 27/03/2013, [url](#) ; NTR 24, 19/01/2020, [url](#) ;

¹⁵ Gabriele Rasuly-Paleczek et Maria Six-Hohenbalken, 2017, p. 74, [url](#) ; Dvah, 27/03/2013, [url](#) ; EAN, 02/11/2018, [url](#) ; Sib.fm, 21/01/2020, [url](#) ;

¹⁶ Nations Unies, Collection des traités, Etat au 15 mars 2021, [url](#) ; Nations Unies, Collection des traités, Etat au 15 mars 2021, [url](#) ; Nations Unies, Collection des traités, Etat au 15 mars 2021, [url](#) ; Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, [url](#) ;

¹⁷ Nations Unies, Collection des traités, Etat au 15 mars 2021, [url](#) ;

¹⁸ Conseil de l'Europe, Bureau des traités, Etat au 15 mars 2021, [url](#) ;

¹⁹ Arménie, Code de la famille, Article 1, 09/11/2004, [url](#) ; Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 3 [url](#) ;

²⁰ Arménie, Constitution, Article 35, 06/12/2015, [url](#) ; Arménie, Code de la famille, Article 1 et 10, 09/11/2004, [url](#) ;

²¹ Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 17/07/2003, p. 14, [url](#) ; Arménie, Code de la famille, Article 20, 21 et 22, 09/11/2004, [url](#) ; Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 7, 06/05/2014, [url](#) ;

²² Arménie, Code de la famille, Article 15, 09/11/2004, [url](#) ;

Depuis une réforme entrée en vigueur en 2013, l'âge légal du mariage est de 18 ans pour les hommes et les femmes, alors qu'il était auparavant de 18 ans pour les hommes et de 17 ans pour les femmes²³. Cependant à la suite de protestations de la communauté yézide des exceptions permettent de déroger à la réforme²⁴ :

- Le mariage à partir de 17 ans est possible à condition que les parents ou les tuteurs donnent leur accord²⁵.
- Le mariage à partir de 16 ans est possible à condition que les parents ou les tuteurs donnent leur accord et que les deux mariés soient mineurs²⁶.

Le code pénal arménien ne sanctionne pas spécifiquement le mariage forcé²⁷. Néanmoins, de nombreuses dispositions pénales permettent de sanctionner les violences sexuelles, notamment les violences sexuelles sur mineur, induites par les mariages forcés et les mariages précoces. Le viol²⁸ est puni de 3 à 6 ans d'emprisonnement si la victime est majeure, de 4 à 10 ans d'emprisonnement si la victime a entre 14 et 18 ans et de 8 à 15 ans d'emprisonnement si la victime a moins de 14 ans²⁹. Tout acte sexuel d'une personne de plus de 18 ans avec un mineur de moins de 16 ans est puni de 2 ans d'emprisonnement maximum³⁰. L'enlèvement est également puni de 2 à 10 ans d'emprisonnement³¹. Selon le média arménien en ligne *epress.am*, le mariage précoce fait l'objet d'un article spécifique dans le code pénal, qui est néanmoins rarement utilisé³². Aucune autre information dans les sources publiques n'a été trouvée sur un tel article.

3.2.2. En Russie

Selon le code de la famille, seuls les mariages civils hétérosexuels sont reconnus par la Fédération de Russie³³. Ils doivent être enregistrés auprès du Bureau des actes de l'état civil (en russe *Zapis aktov grajdanskogo sostoïania*, ZAGS)³⁴. Néanmoins, dans certaines régions russes, notamment dans le Caucase du Nord, un nombre significatif de mariages ne sont pas enregistrés ou sont enregistrés tardivement auprès du Bureau des actes de l'état civil³⁵. La loi russe garantit le libre consentement au

²³ Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 17/07/2003, p. 14, [url](#) ; Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 3 [url](#) ; Arménie, Code de la famille, Article 10, 09/11/2004, [url](#) ; Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ; Girls Not Brides, [1], [url](#) ; Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 7, 06/05/2014, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; Radio Free Europe/ Radio Liberty, 20/06/2013, [url](#) ; Panorama, 17/11/2018, [url](#) ;

²⁴ Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ; Girls Not Brides, [1], [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; Radio Free Europe/ Radio Liberty, 20/06/2013, [url](#) ; Panorama, 17/11/2018, [url](#) ;

²⁵ Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 3 [url](#) ; Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ; Girls Not Brides, [1], [url](#) ; Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 7, 06/05/2014, [url](#) ; Panorama, 17/11/2018, [url](#) ;

²⁶ Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 3 [url](#) ; Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ; Girls Not Brides, [1], [url](#) ; Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 7, 06/05/2014, [url](#) ; Radio Free Europe/ Radio Liberty, 20/06/2013, [url](#) ; Panorama, 17/11/2018, [url](#) ;

²⁷ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 7, 06/05/2014, [url](#) ;

²⁸ Les viols sont définis par la législation arménienne comme des « rapports sexuels d'un homme avec une femme contre sa volonté » (article 138 du code pénal). Les viols présentant un caractère homosexuel ou lesbien sont considérés comme des « actes sexuels violents » (article 139 du code pénal). Néanmoins, les mêmes peines sont applicables.

²⁹ Arménie, Code pénal, article 138 et article 139, 18/04/2003, [url](#) ; Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 17/07/2003, p. 78, [url](#) ; Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 7, 06/05/2014, [url](#) ;

³⁰ Arménie, Code pénal, article 141, 18/04/2003, [url](#) ; Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 3 [url](#) ;

³¹ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 7, 06/05/2014, [url](#) ;

³² Epress, 03/10/2019, [url](#) ;

³³ Fédération de Russie, Code de la Famille, Article 10, 29/12/1993, [url](#) ;

³⁴ Union Européenne, European Asylum Support Office, 09/2014, p. 25, [url](#) ;

³⁵ Union Européenne, European Asylum Support Office, 09/2014, p. 26, [url](#) ;

mariage et interdit la polygamie et les mariages entre personnes ayant une filiation directe³⁶. Le droit au divorce est reconnu par la législation russe³⁷.

L'âge légal du mariage est de 18 ans pour les hommes et les femmes. Néanmoins, dans certaines circonstances, la législation fédérale autorise le mariage à partir de 16 ans³⁸. Par ailleurs, des législations locales permettent de déroger à l'âge minimum légal en vigueur en Russie. Ainsi, il est possible de se marier dès 14 ans en République de Bachkirie et en République de Tchétchénie³⁹.

En 2020, le ministère de la Justice russe annonce vouloir réformer l'âge légal du mariage⁴⁰. Aucune information concernant l'entrée en vigueur d'une telle réforme n'a été trouvée dans les sources publiques.

Aucune information concernant des dispositions pénales sanctionnant spécifiquement les mariages forcés ou précoces n'a été trouvée dans les sources publiques. Néanmoins, de nombreuses dispositions pénales permettent de sanctionner les violences sexuelles, notamment les violences sexuelles sur mineur, induites par les mariages forcés ou les mariages précoces :

- Le viol⁴¹ est puni de 6 ans d'emprisonnement si la victime est majeure, de 8 à 15 ans d'emprisonnement si la victime a entre 14 et 18 ans et de 12 à 20 ans d'emprisonnement si la victime a moins de 14 ans⁴².
- Tout acte sexuel, dans le cadre d'une relation hétérosexuelle, d'une personne de plus de 18 ans avec un mineur âgé de 14 à 16 ans peut être puni de 4 ans d'emprisonnement maximum. Le caractère lesbien ou homosexuel de cette relation constitue dans la législation russe un caractère aggravant portant la peine maximale à 6 ans d'emprisonnement. En revanche, l'accusé peut échapper à toute sanction s'il a épousé la victime et qu'il s'agit de sa première condamnation pour ce motif. Par ailleurs, la législation russe exclut l'application d'une peine d'emprisonnement si l'écart d'âge entre les deux personnes est inférieur à 4 ans⁴³.
- Tout acte sexuel d'une personne de plus de 18 ans avec un mineur âgé de 12 à 14 ans est puni de 3 à 10 ans d'emprisonnement⁴⁴.
- Le caractère consenti d'un acte sexuel d'une personne de plus de 18 ans avec un mineur âgé de moins de 12 ans est exclu. Cet acte est considéré par la législation russe comme un viol⁴⁵.
- L'enlèvement est puni de 5 ans d'emprisonnement maximum⁴⁶.

3.3. Les coutumes yézides

La vie des Yézides est régie par des coutumes traditionnelles transmises oralement, malgré une relative modernisation de leur mode de vie⁴⁷.

³⁶ Fédération de Russie, Code de la Famille, Article 12 et Article 14, 29/12/1993, [url](#) ;

³⁷ Fédération de Russie, Code de la Famille, Article 16, 29/12/1993, [url](#) ;

³⁸ Fédération de Russie, Code de la Famille, Article 13, 29/12/1993, [url](#) ; Union Européenne, European Asylum Support Office, 09/2014, p. 25, [url](#) ;

³⁹ The Borgen Project, 30/04/2020, [url](#) ; Lenta, 02/06/2020, [url](#) ;

⁴⁰ Gazeta.ru, 04/01/2020, [url](#) ; Lenta, 02/06/2020, [url](#) ;

⁴¹ Seuls les rapports sexuels non-consentis ayant un caractère hétérosexuel sont considérés comme des viols (article 131 du code pénal). Les viols présentant un caractère homosexuel ou lesbien sont considérés comme des « actes sexuels violents » (article 132 du code pénal). Néanmoins, les mêmes peines sont applicables.

⁴² Fédération de Russie, Code pénal, Article 131 et 132, 13/06/1996, [url](#) ;

⁴³ Fédération de Russie, Code pénal, Article 134, 13/06/1996, [url](#) ;

⁴⁴ Fédération de Russie, Code pénal, Article 134, 13/06/1996, [url](#) ;

⁴⁵ Fédération de Russie, Code pénal, Article 131 et 132, 13/06/1996, [url](#) ;

⁴⁶ Fédération de Russie, Code pénal, Article 126, 13/06/1996, [url](#) ;

⁴⁷ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 3, 06/05/2014, [url](#) ;

Les Yézides se répartissent en trois castes : les *sheikhs*, les *pirs* et les *murids*⁴⁸. Ils forment une société et une culture fermée : la conversion au yézidisme est impossible et les mariages avec d'autres confessions ou communautés, et même entre castes, sont traditionnellement interdits⁴⁹. Un mariage interconfessionnel ou intercommunautaire conduit à l'exclusion sociale de l'individu⁵⁰. Néanmoins, selon le média associatif en ligne *The Conversation*, « les Yézides modernes ne sont plus ostracisés lorsqu'ils vivent en dehors de la communauté, mais ils préfèrent toujours vivre à proximité les uns des autres »⁵¹. Depuis les années 1990, dans les zones urbaines et parmi les jeunes générations, les mariages intercommunautaires, notamment entre Arméniens et Yézides, ainsi que les conversions à d'autres religions sont de plus en plus fréquents⁵². Néanmoins, un enfant dont les deux parents ne sont pas yézides n'est pas considéré comme yézide par la communauté⁵³.

Par le passé, les mariages interconfessionnels et le refus d'un mariage forcé ont pu donner lieu à des crimes d'honneur. Selon l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, en 2014, les crimes d'honneur pour les jeunes femmes yézides tentant de se soustraire à un mariage arrangé ou précoce ne sont généralement plus appliqués. Néanmoins, ils demeurent toujours possibles dans certaines « familles traditionnelles » qui continuent de considérer que leur fille n'a « pas le droit d'échapper à un mariage forcé en fuyant »⁵⁴. Cette ONG mentionne notamment en 2014, le cas d'un père ayant déclaré en Arménie « qu'il tuerait ça fille s'il la trouvait »⁵⁵.

Au XIX^e siècle, ces règles matrimoniales strictes ont incité les parents à arranger de façon précoce les mariages de leurs enfants⁵⁶. Traditionnellement, les Yézides se mariaient jeunes, vers 13 ans pour les filles et 15 ans pour les garçons⁵⁷. Aujourd'hui, en Arménie, les jeunes hommes yézides se marient selon les sources, entre 17 et 20 ans ou après leur service militaire entre 21 et 24 ans⁵⁸. Néanmoins, les femmes yézides continuent de se marier avant leur majorité, plusieurs sources mentionnent des mariages dès 14 ans⁵⁹. Une Yézide célibataire de plus de 18 ans est socialement considérée comme une « vieille fille »⁶⁰. Néanmoins, selon le Conseil de l'Europe, dans les zones urbaines, les Yézides se marient plus tardivement que dans les zones rurales⁶¹. Les Yézides sont traditionnellement monogames mais certains personnages importants peuvent être autorisés à épouser plusieurs femmes⁶².

Les familles yézides avaient traditionnellement une dizaine d'enfants⁶³. Néanmoins, selon le média américain *Eurasianet*, les familles ont moins d'enfants aujourd'hui en raison de difficultés économiques⁶⁴. La société yézide est patriarcale⁶⁵. La famille est dominée par l'autorité du père ou du

⁴⁸ *The Conversation*, 08/08/2014, [url](#) ; Dvah, 27/03/2013, [url](#) ;

⁴⁹ Lucine JAPHAROVA, 2007, [url](#) ; Dvah, 27/03/2013, [url](#) ; Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 4, 06/05/2014, [url](#) ; Gabriele Rasuly-Palczek et Maria Six-Hohenbalken, 2017, p. 71 et 73, [url](#) ; *The Conversation*, 08/08/2014, [url](#) ; *Countries and their Cultures*, [url](#) ; Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ; Dvah, 27/03/2013, [url](#) ; Avarot, 19/10/2015, [url](#) ;

⁵⁰ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 4, 06/05/2014, [url](#) ; Avarot, 19/10/2015, [url](#) ;

⁵¹ *The Conversation*, 08/08/2014, [url](#) ;

⁵² *Countries and their Cultures*, [url](#) ; Lucine JAPHAROVA, 2007, [url](#) ;

⁵³ Dvah, 27/03/2013, [url](#) ;

⁵⁴ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 5-6, 06/05/2014, [url](#) ;

⁵⁵ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 5-6, 06/05/2014, [url](#) ;

⁵⁶ Cultural Center of Caucasian Yazidis, 27/12/2019, [url](#) ;

⁵⁷ *Countries and their Cultures*, [url](#) ;

⁵⁸ Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ; Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 6, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

⁵⁹ Minority Rights Group International, [url](#) ; Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ; *Eurasianet*, 20/09/2012, [url](#) ; Radio Free Europe/Radio Liberty, 20/06/2013, [url](#) ; *The Daily Star*, 21/06/2013, [url](#) ; Avarot, 19/10/2015, [url](#) ; Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 6, [url](#) ;

⁶⁰ Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ; *Eurasianet*, 20/09/2012, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

⁶¹ Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ;

⁶² *Countries and their Cultures*, [url](#) ;

⁶³ Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ; *Eurasianet*, 20/09/2012, [url](#) ;

⁶⁴ *Eurasianet*, 20/09/2012, [url](#) ;

⁶⁵ Fatemi Sayedehnasim, 2019, p. 1, [url](#) ;

mari, suivie de celle du fils aîné⁶⁶. Les enfants ont une obligation d'obéissance à leurs parents concernant leur mariage⁶⁷.

Le divorce est admis dans les coutumes yézides mais seulement sous certaines conditions pour les femmes, notamment en cas d'infidélités, constatées par un témoin, ou si l'époux a quitté la communauté depuis plus d'un an⁶⁸. Néanmoins, les divorces sont rares car considérés comme une honte pour la famille de la mariée qui doit restituer la moitié de la dote donnée par la famille du mari⁶⁹.

4. Pratique du mariage forcé

Selon l'ONG Samtskhe Javakheti Media Center, investie dans les pays du Caucase pour renforcer la démocratie, la société civile et l'égalité des sexes, notamment auprès des minorités, il n'existe pas d'information statistique précise sur le nombre de mariages forcés ou précoces dans les pays du Caucase, seulement des exemples documentés pour certains pays, qui ne permettent pas d'en évaluer la prévalence⁷⁰.

4.1. En Arménie

Selon l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, la majorité des rapports concernant les mariages forcés des Yézides en Arménie se focalisent sur la question du mariage précoce⁷¹.

En Arménie, selon le Fonds des Nations Unies pour la population, les femmes mariées entre 15 et 19 ans représentaient 7,9% des femmes mariées en 2010 contre 8,5% en 2000⁷². En 2014, selon l'UNICEF, 7% des Arméniennes se sont mariées avant 18 ans⁷³. Entre 2015 et 2016, selon les statistiques officielles arméniennes, seules 5% des femmes se sont mariées avant 18 ans ; aucune donnée officielle sur l'existence de mariages avant l'âge de 15 ans n'est disponible⁷⁴. Néanmoins, de nombreuses sources admettent que le nombre de mariages précoces est bien plus élevé dans la communauté yézide que dans le reste de la population arménienne⁷⁵ et soulignent également que les mariages yézides sont aussi plus rarement déclarés aux autorités, les rendant complexes à estimer, puisque seuls les mariages enregistrés sont pris en compte dans les statistiques⁷⁶. En 2016, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies regrettait également l'absence de statistiques sur l'abandon scolaire en Arménie⁷⁷.

Des groupes de discussion (en anglais, *focus groups*), réalisés en 2014 par le Fonds des Nations Unies pour la population avec des Yézides montrent que la coutume du mariage précoce chez les Yézides demeure importante chez les femmes, qui valorisent davantage le mariage que l'éducation des jeunes filles⁷⁸. Par ailleurs, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés mentionne en 2014 des cas de mariages forcés de femmes adultes et de veuves dans la communauté yézide arménienne, bien que plus rares

⁶⁶ Countries and their Cultures, [url](#) ; Cultural Center of Caucasian Yazidis, 27/12/2019, [url](#) ;

⁶⁷ Radio Free Europe/ Radio Liberty, 30/04/2019, [url](#) ; Cultural Center of Caucasian Yazidis, 27/12/2019, [url](#) ;

⁶⁸ Countries and their Cultures, [url](#) ; Cultural Center of Caucasian Yazidis, 27/12/2019, [url](#) ;

⁶⁹ Gayane Mkrtchyan, 28/09/2012, [url](#) ; Cultural Center of Caucasian Yazidis, 27/12/2019, [url](#) ;

⁷⁰ Samtskhe Javakheti Media Center, Asfar, 2017, [url](#) ;

⁷¹ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 4-5, 06/05/2014, [url](#) ;

⁷² Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 4, [url](#) ;

⁷³ The Borgen Project, 30/04/2020, [url](#) ; Samtskhe Javakheti Media Center, Asfar, 2017, [url](#) ;

⁷⁴ Girls Not Brides, [1], [url](#) ;

⁷⁵ The Borgen Project, 30/04/2020, [url](#) ; Girls Not Brides, [1], [url](#) ; Samtskhe Javakheti Media Center, Asfar, 2017, [url](#) ; Conseil de l'Europe, 2014 [2], p. 38, [url](#) ; Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 08/07/2013, p.6, [url](#) ; Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 11/11/2016, p.9, [url](#) ; Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 4-5, 06/05/2014, [url](#) ; Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 4, [url](#) ;

⁷⁶ Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 6, [url](#) ; Girls Not Brides, [1], [url](#) ; Samtskhe Javakheti Media Center, Asfar, 2017, [url](#) ; Conseil de l'Europe, 2014 [2], p. 38, [url](#) ; Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 4-5, 06/05/2014, [url](#) ; Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 4, [url](#) ;

⁷⁷ Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 11/11/2016, p.4, [url](#) ;

⁷⁸ Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 6, [url](#) ; Fatemi Sayedehnasim, 2019, [url](#) ;

que les mariages précoces⁷⁹. D'ailleurs, cette ONG souligne qu'il « y a aussi des familles yézides qui permettent à leurs filles de s'exprimer davantage dans le choix de leur conjoint »⁸⁰.

Dans les années 2010, la presse arménienne et internationale continue de mentionner des cas de mariages précoces parmi les Yézides en Arménie :

- En 2011, Lilia AVDOYAN, une Yézide de 38 ans, mariée de force à 16 ans par son grand-père alors qu'elle souhaitait continuer ses études, soutient avoir échoué à convaincre son mari de laisser sa fille à l'école au-delà de ses 14 ans et de repousser son mariage⁸¹.
- En 2012, Sonya ASLO, une Yézide de 33 ans, retire sa fille de 14 ans, Ilona, de l'école afin d'organiser son mariage prévu 6 mois plus tard⁸². Elle témoigne : « Nous avons découvert que le jeune homme vient d'une bonne famille et qu'il est un bon garçon, alors nous avons décidé de lui donner notre fille [...] Qu'est-ce qu'Ilona pouvait dire ? Pour nos enfants, la parole des parents est loi. Je me suis moi-même mariée à 15 ans – en quoi est-ce mal ? J'ai quatre enfants et je n'ai aucun problème de santé »⁸³.
- En 2012, dans l'école du village de Rya-Taza dans la région de Aragatsotn, seule une élève de 17 ans continuait de suivre les deux dernières années d'enseignement secondaire⁸⁴.
- En 2015, une Yézide, Shake, témoigne dans le journal *Avarot* être tombée amoureuse d'un jeune Arménien. Les deux familles s'étant opposées au mariage, son père a décidé de la déscolariser et la marier à un Yézide. Elle déclare : « Je n'ai pas eu de chance avec mon mari, il était cruel et impoli. [...] Qu'est-ce que je pouvais faire, tel était mon destin, je devais obéir en silence. Une fois, devant notre fille, il m'a tellement frappée que mon pauvre enfant effrayé m'a attrapé les jambes et s'est mis à crier : ma fille en larmes a supplié son père de ne pas me battre »⁸⁵.
- En 2019, plusieurs témoignages de jeunes Yézides dans le média *Epress* dénoncent toujours des mariages précoces et arrangés de jeunes filles entre 14 et 17 ans dans leur communauté⁸⁶. Deux témoignages mentionnent notamment des pratiques d'enlèvements de fiancées dans les écoles :
 - Kole SADOIANOU, un Yézide de 35 ans, explique : « Il y a des Yézides qui n'envoient pas leurs filles à l'école après 14 ans. Pourquoi ? Comment le dire pour que ce soit clair... Des gens entrent dans les classes d'élèves de huitième année et kidnappent des filles de l'école. Admettons que je ne veuille pas donner ma fille à un homme, il vient et la vole à l'école »⁸⁷.
 - Marine BADOIAN, une jeune Yézide en 9^e année d'école, raconte : « Les garçons viennent à l'école en voiture pour regarder les filles, pour choisir leur future épouse. Il y a des cas où des filles sont kidnappées. L'année dernière, une de mes amies a été mariée contre sa volonté »⁸⁸.

Néanmoins, la presse arménienne et internationale mentionne aussi des contre-exemples de jeunes Yézides qui sont autorisées à poursuivre leurs études⁸⁹, même si, au début des années 2010,

⁷⁹ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 4-5, 06/05/2014, [url](#) ;

⁸⁰ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 4-5, 06/05/2014, [url](#) ;

⁸¹ Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ;

⁸² Gayane Mkrtchyan, 28/09/2012, [url](#) ;

⁸³ Gayane Mkrtchyan, 28/09/2012, [url](#) ;

⁸⁴ Gayane Mkrtchyan, 28/09/2012, [url](#) ;

⁸⁵ Avarot, 19/10/2015, [url](#) ;

⁸⁶ Epress, 03/10/2019, [url](#) ;

⁸⁷ Epress, 03/10/2019, [url](#) ;

⁸⁸ Epress, 03/10/2019, [url](#)

⁸⁹ Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ; Epress, 03/10/2019, [url](#)

seulement 2 jeunes femmes yézides s'inscrivaient tous les ans en moyenne à l'université en Arménie⁹⁰. Selon Sayid AVDALYAN, président de l'Association de la Jeunesse Yézide d'Arménie, en 2012, les mariages précoces et arrangés dans la communauté yézide arménienne relèvent du stéréotype : « Bien sûr, quelques parents font toujours cela, mais il s'agit d'une minorité aujourd'hui [...] Nous sommes peu nombreux. En Arménie, il y a environ 40 000 Yézides et dans le monde juste 2-2,5 millions. C'est pourquoi quelques familles continuent de faire pression pour des mariages précoces. Mais la majorité des familles s'oppose maintenant à la tradition [...]. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes Yézides veulent s'insérer socialement avant de penser à se marier. Les temps ont changé et nous devons en tenir compte sans oublier notre passé »⁹¹.

4.2. En Russie

En 2012, 10 569 personnes mineures avaient officiellement enregistré un mariage en Russie⁹², contre seulement 5 141 femmes et 564 hommes mineurs en 2019⁹³.

Un nombre important de mariages précoces sont dénoncés, notamment dans le Caucase du Nord⁹⁴. Néanmoins, selon The Borgen Project, une ONG luttant contre la pauvreté, les mariages précoces sont aussi répandus dans le reste de la Russie, en particulier au sein de communautés traditionalistes⁹⁵. Plusieurs sources soulignent qu'il est impossible d'estimer avec précision la prévalence des mariages précoces en Russie en raison de l'absence d'études et de statistiques fiables sur ces questions⁹⁶. Néanmoins, en 2015, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies dénonce « l'augmentation de la violence contre les femmes dans le Caucase du Nord ainsi que des pratiques néfastes telles que les mariages précoces, les enlèvements de femmes et de filles aux fins de mariage forcé, les crimes d'"honneur", les mutilations génitales féminines et la polygamie, en dépit du fait que la loi fédérale confère à ces pratiques le caractère d'infraction pénale ». « Le Comité constate avec inquiétude que ces pratiques néfastes semblent socialement admises et qu'il règne autour d'elles une culture du silence et de l'impunité. »⁹⁷.

Aucun rapport n'a été trouvé dans les sources publiques concernant la prévalence des mariages forcés et/ou précoces parmi la communauté yézide en Russie. Néanmoins, plusieurs articles de presse dénoncent l'existence des mariages précoces et arrangés et la déscolarisation de jeunes Yézides, dont les parents vont notamment en Arménie pour choisir des épouses à leurs fils⁹⁸ :

- En 2019, plusieurs médias russes mentionnent l'histoire de Musa MAMAYAN, un jeune Yézide de 21 ans vivant à Tcheliabinsk, tombé amoureux d'une Russe orthodoxe, Sophia PYATNITSKAYA, alors que sa famille souhaitait le contraindre à épouser une Yézide arménienne alors âgée de 13 ans. Musa MAMAYAN, qui s'est enfui du logement de ses parents pour épouser Sophia PYATNITSKAYA, est retrouvé et battu par ses frères⁹⁹.
- En janvier 2020, Tamara, une jeune Yézide de 16 ans, décède à Iekaterinbourg après une chute de huit étages¹⁰⁰. Selon plusieurs articles dans la presse locale, Tamara, déscolarisée depuis sa 9^e année d'école, s'est donné la mort afin d'échapper à un mariage avec un homme âgé de 50 ans habitant à Omsk¹⁰¹. Néanmoins, la mère de la victime nie ces faits dans une interview : « Elle a accepté de se marier. Il avait environ 6 ans de plus qu'elle. Il vit à Omsk. Il

⁹⁰ Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ;

⁹¹ Hetq, 27/07/2012, [url](#) ;

⁹² Ria Novosti, 11/10/2013, [url](#) ;

⁹³ Statista, 2019, [url](#) ;

⁹⁴ Union Européenne, European Asylum Support Office, 09/2014, p. 27, [url](#) ;

⁹⁵ The Borgen Project, 30/04/2020, [url](#) ;

⁹⁶ The Borgen Project, 30/04/2020, [url](#) ; Samtskhe Javakheti Media Center, Asfar, 2017, [url](#) ;

⁹⁷ Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 20/11/2015, p. 6-7, [url](#) ; Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 25/02/2014, p. 10, [url](#) ;

⁹⁸ Rossiskaya Gazeta, 02/10/2012, [url](#) ; 66, 02/10/2012, [url](#) ; Dvach, 27/03/2013, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ; EAN, 02/11/2018, [url](#) ;

⁹⁹ Telekanal 360, YouTube, 08/05/2019, [url](#) ; Cultural Center of Caucasian Yazidis, 14/05/2019, [url](#) ;

¹⁰⁰ Sib.fm, 21/01/2020, [url](#) ; E1, 19/01/2020, [url](#) ; NTR 24, 19/01/2020, [url](#) ; Sib.fm, 18/01/2020, [url](#) ;

¹⁰¹ Sib.fm, 21/01/2020, [url](#) ; E1, 19/01/2020, [url](#) ; NTR 24, 19/01/2020, [url](#) ; Sib.fm, 18/01/2020, [url](#) ;

est également de la nationalité yézide »¹⁰². Une enquête est ouverte pour incitation au suicide¹⁰³.

Néanmoins, Mame OZMANYAN, un représentant de la communauté yézide de Novossibirsk, ainsi que le site *Cultural Center of Caucasian Yazidis* soutiennent que les jeunes Yézides ne se marient plus contre leur volonté et surtout avec des hommes de plus de 25 ans, notamment afin d'éviter les divorces en forte augmentation dans la communauté yézide, mais toujours considérés comme une honte pour la famille¹⁰⁴.

5. Situation sociale

5.1. Attitude de la société

5.1.1. Perception générale

Dans les années 2010, les communautés yézides russes et arméniennes apparaissent divisées sur les traditions liées au mariage :

- D'un côté, plusieurs sources mentionnent une société yézide conservatrice, patriarcale et attachée au mariage précoce¹⁰⁵. A titre d'exemple, un mouvement de protestation des Yézides s'organise en 2012, lorsque le gouvernement arménien souhaite augmenter l'âge légal du mariage pour les femmes¹⁰⁶.
- D'un autre côté, dans les années 2010, de plus en plus de jeunes Yézides témoignent d'une volonté de faire des études supérieures et d'avoir une situation sociale avant de se marier¹⁰⁷. Des femmes et des hommes reprochent notamment à leur parents leur déscolarisation et leur mariage. Ils souhaitent que leurs enfants puissent avoir d'autres opportunités¹⁰⁸. A titre d'exemple, selon le média local russe en ligne *Sib.fm*, la communauté yézide de Novossibirsk a une vision négative du mariage forcé¹⁰⁹.

5.1.2. Attitude des médias

Plusieurs médias internationaux, arméniens et russes dénoncent ponctuellement des cas de mariages forcés en Arménie et en Russie¹¹⁰. Des sites et journalistes yézides ont également une attitude négative à l'égard des mariages forcés et précoces :

¹⁰² E1, 19/01/2020, [url](#) ;

¹⁰³ Sib.fm, 21/01/2020, [url](#) ; E1, 19/01/2020, [url](#) ; NTR 24, 19/01/2020, [url](#) ; Sib.fm, 18/01/2020, [url](#) ;

¹⁰⁴ Sib.fm, 21/01/2020, [url](#) ;

¹⁰⁵ Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 21, [url](#) ; Minority Rights Group International, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; Radio Free Europe/ Radio Liberty, 30/04/2019, [url](#) ;

¹⁰⁶ Conseil de l'Europe, 2014 [2], p. 37, [url](#) ; Minority Rights Group International, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ;

¹⁰⁷ Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; Hetq, 27/07/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ; Radio Free Europe/ Radio Liberty, 30/04/2019, [url](#) ; Epress, 03/10/2019, [url](#) ;

¹⁰⁸ EAN, 02/11/2018, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; Hetq, 27/07/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; Avarot, 19/10/2015, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

¹⁰⁹ Sib.fm, 21/01/2020, [url](#) ;

¹¹⁰ Conseil de l'Europe, 2014 [2], [url](#) ; ArmenPress, 30/06/2020, [url](#) ; Lenta, 02/06/2020, [url](#) ; Sputnik News Armenia, 12/05/2020, [url](#) ; Sib.fm, 21/01/2020, [url](#) ; E1, 19/01/2020, [url](#) ; NTR 24, 19/01/2020, [url](#) ; Gazeta.ru, 04/01/2020, [url](#) ; Sib.fm, 18/01/2020, [url](#) ; Gala Tv, 28/12/2019, [url](#) ; Epress, 03/10/2019, [url](#) ; Telekanal 360, YouTube, 08/05/2019, [url](#) ; Radio Free Europe/ Radio Liberty, 30/04/2019, [url](#) ; Panorama, 17/11/2018, [url](#) ; EAN, 02/11/2018, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ; Avarot, 19/10/2015, [url](#) ; The Conversation, 08/08/2014, [url](#) ; Ria Novosti, 11/10/2013, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; Radio Free Europe/ Radio Liberty, 20/06/2013, [url](#) ; Dvah, 27/03/2013, [url](#) ; 66, 02/10/2012, [url](#) ; Rossiskaya Gazeta, 02/10/2012, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; Hetq, 27/07/2012, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, Institute for War and Peace Reporting, 28/09/2012, [url](#) ; Lusine Avagyan, Institute for war and peace Reporting, 16/12/2011, [url](#) ;

- Zuzan MAMOYAN est une jeune journaliste yézide en Arménie. Elle déclare être devenue journaliste afin de dénoncer les problèmes sociétaux et de promouvoir une ouverture des communautés yézides en Arménie¹¹¹.
- Le *Cultural Center of Caucasian Yazidis*, disposant d'un site publiant des informations sur les Yézides du Caucase, adopte une position ambivalente sur la question du mariage des Yézides : d'un côté, il se montre critique des mariages précoces et de l'interdiction des mariages extracommunautaires ; d'un autre côté, un article évoque la « nécessité de préserver le peuple yézide » et propose comme solution de limiter les migrations des Yézides afin que les jeunes, en l'absence de contacts avec d'autres communautés, ne puissent tomber amoureux que de Yézides¹¹².

5.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses

Dans les années 1990, de nombreuses organisations représentant les communautés yézides arméniennes et russes sont créées¹¹³. Plusieurs associations, Anciens et représentants yézides défendent les traditions yézides et notamment les mariages précoces¹¹⁴. Par exemple, en Arménie, Aziz TAMOYAN, à la tête de l'Union Nationale des Yézides, défend dans la presse arménienne et auprès des autorités arméniennes la possibilité pour les femmes yézides de se marier avant 18 ans, justifiée selon lui par l'importance de leurs traditions¹¹⁵. Le *Sheikh* Bro HASANYAN, chef religieux yézide en Arménie, défend lui aussi le mariage précoce dans la communauté yézide, estimant que cela ne pose aucune difficulté particulière pour les jeunes filles¹¹⁶. Un autre représentant religieux arménien de la communauté, Sharif GALEYAN, déclare en 2019 dans une interview accordée au média américain *Radio Free Europe/ Radio Liberty* qu'il refuse que ses filles finissent leur scolarité, estimant qu'il doit donner l'exemple en les mariant dans le respect des coutumes¹¹⁷.

Néanmoins, d'autres représentants souvent plus jeunes de la communauté yézide dont Sayid AVDALYAN, président de l'Association de la Jeunesse Yézide d'Arménie, Mame OZMANYAN, représentant de la communauté Yézide de Novossibirsk, et Boris MURAZI, président de l'Association nationale des Yézides de Sinjar en Arménie, prennent position contre les mariages précoces¹¹⁸. Par ailleurs, le député arménien Rustam BAKOYAN, membre du parti au pouvoir « Contrat civil »¹¹⁹, a soutenu en 2020 que les mariages précoces dans la communauté yézide était un « problème grave »¹²⁰.

5.2. Violences répertoriées

Les principales violences induites par les mariages précoces dans la communauté yézide sont :

- **La déscolarisation**, voire **la désocialisation**, des jeunes filles yézides, qui ont traditionnellement besoin après leur mariage de l'autorisation de leur mari pour poursuivre leur scolarité, leurs études et même prendre un emploi, alors qu'elles sont souvent isolées de leur propres familles et de leurs proches après leur emménagement chez leur belle-famille¹²¹. En

¹¹¹ OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

¹¹² Cultural Center of Caucasian Yazidis, 14/05/2019, [url](#) ; Cultural Center of Caucasian Yazidis, 27/12/2019, [url](#) ;

¹¹³ Lucine JAPHAROVA, 2007, [url](#) ;

¹¹⁴ Conseil de l'Europe, 2014 [2], p. 39, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ;

¹¹⁵ Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ;

¹¹⁶ Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ;

¹¹⁷ Radio Free Europe/ Radio Liberty, 30/04/2019, [url](#) ;

¹¹⁸ Sib.fm, 21/01/2020, [url](#) ; Gala Tv, 28/12/2019, [url](#) ; Hetq, 27/07/2012, [url](#) ;

¹¹⁹ Arménie, Assemblée Nationale, [url](#) ;

¹²⁰ Sputnik News Armenia, 12/05/2020, [url](#) ; ArmenPress, 30/06/2020, [url](#) ;

¹²¹ Conseil de l'Europe, 2014 [2], p. 36, [url](#) ; Nations Unies, UNICEF, [url](#) ; Radio Free Europe/ Radio Liberty, 30/04/2019, [url](#) ; Fatemi Sayedehnasim, 2019, p. 1, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ; Samtskhe Javakheti Media Center, Asfar, 2017, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ; Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ; Rossiskaya Gazeta, 02/10/2012, [url](#) ; 66, 02/10/2012, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

Arménie, entre 2003 et 2015, sur 473 jeunes filles yézides inscrites à l'école, seules 122 ont suivi l'intégralité des 12 années de scolarité primaire et secondaire, 117 ont quitté l'école avant leur 9^e année et 234 ont quitté l'école au cours de leur 9^e année¹²².

- **Les violences conjugales**, dénoncées par de nombreuses Yézides¹²³. Certaines violences sont par ailleurs admises par la tradition. Ainsi, après la cérémonie de mariage, l'époux doit lancer une pomme sur la tête de son épouse afin d'assurer un mariage heureux. Dans un article de presse, un jeune Yézide interviewé raconte avoir assommé et fait saigner du nez sa femme en lançant la pomme : « Pourquoi devrais-je me sentir coupable ? La loi est la loi. Vous devez atteindre sa tête avec une pomme. C'est notre coutume. Même aujourd'hui, par exemple, si ma femme ne m'écoute pas ou si elle est lente pour m'apporter un verre d'eau, je vais la frapper »¹²⁴.
- **D'importantes pressions psychologiques**, notamment liées aux traditions qui régissent la vie familiale yézide et à la soumission des femmes à l'autorité de leur mari. Par exemple, les femmes yézides doivent obtenir l'autorisation de leur mari pour mettre du maquillage, n'ont pas le droit de parler ou de manger en présence de leur beau-père et doivent se lever lorsqu'un homme entre dans la salle¹²⁵.
- **Des violences sexuelles**. Pour Anush POGHOSYAN, membre de l'ONG Women's Resource Centre à Erevan (Arménie), les mariages précoces nient aux jeunes filles yézides leur droit de contrôler leur corps et les confrontent de façon précoce à la sexualité et à des violences sexuelles¹²⁶. En septembre 2012, en Arménie, un Yézide de 20 ans est poursuivi pour avoir eu des relations sexuelles avec une mineure, sa femme depuis 1 an, âgée de 16 ans, avec laquelle il a déjà un enfant¹²⁷.

5.3. Organisations apportant un soutien

Il existe en Arménie et en Russie de nombreuses organisations de défense des droits des femmes proposant des services variés notamment des assistances téléphoniques, juridiques, médicales ou gérant des centres d'accueil, dont le nombre de places est cependant dénoncé comme insuffisant¹²⁸. Néanmoins, selon l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, en Arménie, les services des ONG de défense des droits des femmes sont moins sollicités dans les zones rurales et les ONG Women's Right Center et Women's Support Center soulignent en 2014 la rareté de leurs contacts avec la communauté yézide¹²⁹. La journaliste Lusine AVAGYAN soutient également que malgré l'existence d'organisations investies contre le mariage précoce en Arménie, les femmes yézides sollicitent très rarement leur aide dans de telles situations¹³⁰.

Des organisations internationales sont également investies dans la lutte contre les mariages précoces. En Arménie, le Fonds des Nations Unies pour la population finance notamment des projets afin de renforcer l'accès à la médecine reproductive des jeunes et des adolescents dans les zones rurales¹³¹. L'UNICEF est également présent dans le Caucase du Nord avec des projets d'éducation et de protection contre les mariages précoces¹³².

¹²² OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

¹²³ Fatemi Sayedehnasim, 2019, p. 2, [url](#) ; Samtskhe Javakheti Media Center, Asfar, 2017, [url](#) ; Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ; Avarot, 19/10/2015, [url](#) ;

¹²⁴ Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ;

¹²⁵ Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ; Gayane Mkrtychyan, 28/09/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; Avarot, 19/10/2015, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

¹²⁶ Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ;

¹²⁷ Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ;

¹²⁸ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 11-13, 06/05/2014, [url](#) ; Human Rights Watch, 10/2018, p. 9-10, [url](#) ;

¹²⁹ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 11-12, 06/05/2014, [url](#) ; Samtskhe Javakheti Media Center, Asfar, 2017, [url](#) ;

¹³⁰ Lusine Avagyan, 16/12/2011, [url](#) ;

¹³¹ Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 7, [url](#) ;

¹³² The Borgen Project, 30/04/2020, [url](#) ;

6. Possibilités de se soustraire à un mariage forcé

6.1. Actions entreprises

6.1.1. Par les autorités arméniennes

En 2012, le gouvernement arménien a entrepris de rehausser l'âge minimal du mariage pour les femmes de 17 à 18 ans, afin de garantir l'égalité entre les sexes, l'âge minimum pour les hommes étant déjà de 18 ans. Cette réforme, adoptée en juillet 2013, laisse néanmoins la possibilité de se marier à titre exceptionnel dès 16 ans avec l'accord des parents en raison de l'opposition de la communauté yézide à la réforme¹³³.

En 2013, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande toujours à l'Arménie « de respecter pleinement l'âge du mariage fixé par la loi pour toutes les formes de mariage et de concevoir et de mettre en œuvre des programmes complets de sensibilisation aux effets néfastes du mariage précoce »¹³⁴. En 2014, le Conseil de l'Europe dénonce que bien que l'Arménie ait été « informée des coutumes conservatrices déterminant les relations entre hommes et femmes, et entre adultes et enfants, au sein de la communauté yézide, qui font obstacle à une jouissance et un exercice équitables des droits, ces programmes et activités en faveur des minorités nationales avaient échoués à résoudre la question »¹³⁵. En 2016, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies réitère les mêmes critiques, regrettant toujours l'existence de mariages précoces dans la communauté yézide et l'incapacité de l'Etat arménien à faire respecter l'âge légal du mariage¹³⁶.

Pourtant, selon l'ONG « Girls Not Brides », l'Arménie a participé à la rédaction et à l'adoption de nombreuses résolutions au sein d'organisations internationales visant à lutter contre le mariage forcé et le mariage précoce et s'est engagée dans le cadre des objectifs du développement durable à éliminer les mariages forcés et précoces d'ici 2030¹³⁷. Pour autant, « Girls not brides » ne mentionne l'existence d'aucune stratégie nationale pour y mettre fin¹³⁸.

En septembre 2017, l'Arménie porte la durée d'enseignement obligatoire à 12 ans au lieu de 9 ans. Des amendes sont prévues contre les parents déscolarisant leurs enfants. Néanmoins, plusieurs sources soulignent que ces sanctions ne sont que très rarement appliquées¹³⁹.

En 2019, Boris MURAZI, président de l'Association nationale des Yézides de Sinjar en Arménie, dénonce l'inactivité de l'Etat arménien en matière de lutte contre les mariages précoces dans la communauté yézide¹⁴⁰.

6.1.2. Par les autorités russes

Selon l'ONG « Girls Not Brides », la Russie s'est engagée, dans le cadre des objectifs du développement durable, à éliminer les mariages forcés et précoces d'ici 2030. Pour autant, « Girls not Brides » ne mentionne l'existence d'aucune stratégie nationale pour y mettre fin¹⁴¹.

En 2015, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dénonce « l'ampleur de la violence à l'égard des femmes [en Russie], en particulier de la violence intrafamiliale et sexuelle »¹⁴², souligne « avec préoccupation que les cas de violence contre les femmes ne sont pas suffisamment signalés, parce qu'ils sont considérés comme des affaires privées, et que les services de protection des

¹³³ Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, 01/01/2014, p. 7, [url](#) ; Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 33, [url](#) ; Gayane Mkrtchyan, 28/09/2012, [url](#) ; The Daily Star, 21/06/2013, [url](#) ; Eurasianet, 20/09/2012, [url](#) ; Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 25/11/2016, p. 14, [url](#) ; Panorama, 17/11/2018, [url](#) ;

¹³⁴ Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 08/07/2013, p.6, [url](#) ;

¹³⁵ Conseil de l'Europe, 2014 [2], p. 38, [url](#) ;

¹³⁶ Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 25/11/2016, p. 14, [url](#) ;

¹³⁷ Girls Not Brides, [1] [url](#) ;

¹³⁸ Girls Not Brides, [1] [url](#) ;

¹³⁹ Epress, 03/10/2019, [url](#) ; Gala Tv, 28/12/2019, [url](#) ; OC-Media, 07/12/2017, [url](#) ;

¹⁴⁰ Gala Tv, 28/12/2019, [url](#) ;

¹⁴¹ Girls Not Brides, [2], [url](#) ;

¹⁴² Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 20/11/2015, p. 6-7, [url](#) ;

victimes, notamment les centres de crise et les foyers d'accueil, sont en nombre insuffisant »¹⁴³ et regrette que la Russie « [n'ait] pas pris de mesures durables pour faire évoluer ou pour éliminer les stéréotypes discriminatoires et les attitudes traditionnelles préjudiciables »¹⁴⁴.

En 2020, le ministère de la Justice russe envisage une réforme visant à harmoniser et rehausser l'âge légal du mariage au niveau fédéral¹⁴⁵. Aucune information concernant la mise en œuvre concrète de ce projet de réforme, qui devait être voté en février 2021, n'a été trouvée dans les sources publiques.

6.2. Accès à une protection des autorités

6.2.1. En Arménie

En 2014, selon un rapport de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, « la protection contre le mariage forcé semble insuffisante », dans la mesure où le consentement au mariage ne cible que les mariages déclarés auprès des autorités¹⁴⁶. Les autres cas de mariages forcés tombent sous le coup de la législation contre les violences domestiques et sexuelles¹⁴⁷. Pourtant, les victimes saisissent rarement la justice et la police par crainte de la stigmatisation sociale¹⁴⁸. Par ailleurs, un rapport du Conseil de l'Europe datant de 2014 soutient que les jeunes filles yézides ont un accès limité aux téléphones portables, à internet et aux réseaux sociaux, ce qui restreint d'autant plus les possibilités d'information et de recours à toute protection contre les mariages forcés¹⁴⁹.

Un rapport de l'ONG « Save the Children » publié en 2015 dénonce également le manque de moyens et d'effectivité des programmes de protection de l'enfance arméniens¹⁵⁰. A titre d'exemple, cette ONG relate l'existence d'orphelinats et d'institutions permettant d'accueillir des enfants se trouvant dans des situations familiales difficiles, mais qui ne sont pas adaptés à l'accueil de mineurs à cause de l'absence d'accompagnement personnalisé et de conditions de vie difficiles à l'intérieur¹⁵¹.

6.2.2. En Russie

Plusieurs sources dénoncent l'inefficacité de la protection accordée par la justice et la police russes aux femmes victimes de violences, notamment de mariages forcés, en particulier dans certaines régions dont le Caucase du Nord¹⁵².

Il existe en Russie de nombreux refuges et centres d'accueil pour les enfants et les femmes victimes de violences, bien qu'en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des victimes. Human Rights Watch dénonce notamment des obstacles d'ordre administratif ou discriminatoire pour obtenir des places dans ces refuges¹⁵³.

¹⁴³ Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 20/11/2015, p. 6-7, [url](#) ;

¹⁴⁴ Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 20/11/2015, p. 5, [url](#) ;

¹⁴⁵ Lenta, 02/06/2020, [url](#); Gazeta.ru, 04/01/2020, [url](#) ;

¹⁴⁶ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 8, 06/05/2014, [url](#) ;

¹⁴⁷ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 8, 06/05/2014, [url](#) ;

¹⁴⁸ Schweizerische Flüchtlingshilfe, p. 9, 06/05/2014, [url](#) ;

¹⁴⁹ Conseil de l'Europe, 2014 [1], p. 39, [url](#) ;

¹⁵⁰ Save the Children, 2015, p. 20 et 35, [url](#) ;

¹⁵¹ Save the Children, 2015, p. 36, [url](#) ;

¹⁵² The Borgen Project, 30/04/2020, [url](#) ; Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 20/11/2015, p. 3, [url](#) ;

¹⁵³ Human Rights Watch, 10/2018, p. 70 et 74, [url](#) ; Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, 25/02/2014, p. 11, [url](#) ;

Bibliographie

Sites web consultés en mars 2021.

Textes juridiques

Arménie, Constitution, Article 35, « La liberté du mariage », 06/12/2015
<http://www.parliament.am/parliament.php?id=constitution&lang=frn>

Arménie, Code de la famille, 09/11/2004
http://www.parliament.am/law_docs/081204HO123eng.pdf?lang=eng

Arménie, Code pénal, 18/04/2003
<http://www.parliament.am/legislation.php?sel=show&ID=1349&lang=eng>

Fédération de Russie, Code pénal, 13/06/1996
https://www.legislationline.org/download/id/4247/file/RF_CC_1996_am03.2012_en.pdf

Fédération de Russie, Code de la Famille, 29/12/1993
<http://www.jafbase.fr/docEstEurope/RussianFamilyCode1995.pdf>

Nations Unies, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), New York, 18 décembre 1979
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

Organisations intergouvernementales

Nations Unies, Collection des traités, « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels », Etat au 15 mars 2021
https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-3&chapter=4&clang=fr

Nations Unies, Collection des traités, « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », Etat au 15 mars 2021
https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-4&chapter=4&clang=fr

Nations Unies, Collection des traités, « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes », Etat au 15 mars 2021
https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&clang=fr

Nations Unies, Collection des traités, « Convention relative aux droits de l'enfant », Etat au 15 mars 2021
https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&clang=fr

Nations Unies, Collection des traités, « Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages », Etat au 15 mars 2021
https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVI-3&chapter=16&clang=fr

Conseil de l'Europe, Bureau des traités, « Etat des signatures et ratifications du traité 210 - Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », Etat au 15 mars 2021
<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/210/signatures>

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Concluding observations on the combined fifth and sixth periodic reports of Armenia », 25/11/2016
<https://undocs.org/en/CEDAW/C/ARM/CO/5-6>

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Observations finales concernant les cinquième et sixième rapports périodiques (présentés en un seul document) de l'Arménie », 11/11/2016

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/402/29/PDF/N1640229.pdf?OpenElement>

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Observations finales concernant le huitième rapport périodique de la Fédération de Russie », 20/11/2015

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/RUS/CO/8&Lang=En

Union Européenne, European Asylum Support Office, « Tchétchénie : Femme, mariage, divorce et garde d'enfants », 09/2014

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/01623672-66a2-47a8-a16f-db74fcd3ffdd/language-fr>

Nation Unies, Comité des droits de l'enfant, « Observations finales concernant les quatrième et cinquième rapports périodiques de la Fédération de Russie, soumis en un seul document », 25/02/2014

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/RUS/CO/4-5&Lang=En

Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour la population, « Child Marriage in Armenia (Overview) », 01/01/2014

<https://eeca.unfpa.org/en/publications/child-marriage-armenia-overview>

Conseil de l'Europe, « Rights of Children from Religious and Ethnic Minority Groups in Armenia - Field study with children and young people in Armenia », 2014 [1]

<https://rm.coe.int/16807023b9>

Conseil de l'Europe, « Rights of Children from Religious and Ethnic Minority Groups in Armenia - Desk research », 2014 [2]

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwIF-5GnybfvAhVyCWMBHV8IA18QFjACegQIARAD&url=https%3A%2F%2Frm.coe.int%2F16807023b6&usq=AOvVaw10vc1f20w6bqShGahqlqXO>

Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, « Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques de l'Arménie soumis en un seul document, adoptées par le Comité des droits de l'enfant à sa soixante-troisième session », 08/07/2013

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/ARM/CO/3-4&Lang=Fr

Conseil de l'Europe, "Resolution CM/Res-CMN(2012)1 on the implementation of the Framework Convention for the Protection of National Minorities by Armenia", 01/02/2012

<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1903365&Site=CM>

Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, « Examen des rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention », 17/07/2003

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjwrlvMrrLvAhUNA2MBHeXdCS0QFjAEegQIAxAD&url=http%3A%2F%2Fdocstore.ohchr.org%2FSelfServices%2FFilesHandler.ashx%3Fenc%3D6QkG1d%252FPPRiCAqhKb7yhssP8363FmFiDEE7t9lsm8zfJ74Zacx%252Fpb1SYEq44Wr7vriDILzV88ADDyhnYWuf6cf%252Fs%252FHbqweJnJ3rVFPSPf0chkuOGgxcaDGA890aogJh&usq=AOvVaw294VPeyJbq7H2qs0X6FlnO>

Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), « Mariage d'enfants – informations générales », s.d.

<http://www.unfpa.org/fr/mariage-denfants>

ONU Femmes, Centre virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, « Définition du mariage forcé et du mariage des enfants », s.d.

<http://www.endvawnow.org/fr/articles/614-definition-du-mariage-force-et-du-mariage-des-enfants.html>

Nations Unies, UNICEF, « Preventing child marriage », s. d.
<https://www.unicef.org/eca/what-we-do/child-marriage>

Institutions nationales

France, Commission des Recours des Réfugiés, « Les Kurdes yézidis en Arménie », 15/04/2005
http://www.commission-refugies.fr/IMG/pdf/Armenie- les_Kurdes_yezidis.pdf

Arménie, Assemblée Nationale, « Rustam Bakoyan », s. d.
<http://www.parliament.am/deputies.php?sel=details&ID=1365&lang=frn>

Organisations non gouvernementales

The Borgen Project, « Examining Child Marriage in Russia », 30/04/2020
<https://borgenproject.org/child-marriage-in-russia/>

Cultural Center of Caucasian Yazidis, « Как женщины воспринимались в езидском обществе 19-ого века. Браки и разводы » [Comment les femmes étaient perçues dans la société yézide du XIXe siècle. Mariages et divorces], 27/12/2019

http://Cultural_Center_of_Caucasian_Yazidis/ru/news/2147/%D0%9A%D0%B0%D0%BA-%D0%B6%D0%B5%D0%BD%D1%89%D0%B8%D0%BD%D1%8B-%D0%B2%D0%BE%D1%81%D0%BF%D1%80%D0%B8%D0%BD%D0%B8%D0%BC%D0%B0%D0%BB%D0%B8%D1%81%D1%8C-%D0%B2-%D0%B5%D0%B7%D0%B8%D0%B4%D1%81%D0%BA%D0%BE%D0%BC-%D0%BE%D0%B1%D1%89%D0%B5%D1%81%D1%82%D0%B2%D0%B5-19-%D0%BE%D0%B3%D0%BE-%D0%B2%D0%B5%D0%BA%D0%B0.-%D0%91%D1%80%D0%B0%D0%BA%D0%B8-%D0%B8-%D1%80%D0%B0%D0%B7%D0%B2%D0%BE%D0%B4%D1%8B.html

Equality Now, « Russia is failing in its obligations to protect women from domestic and sexual violence », 20/10/2019
https://www.equalitynow.org/russia_domestic_and_sexual_violence

Cultural Center of Caucasian Yazidis, « Езидско - русские "Ромео и Джульетта" и необходимость сохранения езидского народа » [Yezidi - "Roméo et Juliette" russe et la nécessité de préserver le peuple yézide], 14/05/2019

http://Cultural_Center_of_Caucasian_Yazidis/ru/news/558

Human Rights Watch, "I Could Kill You and No One Would Stop Me", 10/2018
https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/russia1018_web3.pdf

Samtskhe Javakheti Media Center, « A profile of Child Marriage in the Caucasus », Asfar, 2017
<https://www.asfar.org.uk/profile-child-marriage-caucasus/>

Save the Children, « Child Rights Situation Analysis: Armenia », 2015
<https://resourcecentre.savethechildren.net/node/18039/pdf/book-eng.pdf>

Schweizerische Flüchtlingshilfe, "Armenien: Zwangsheirat jesidischer Witwen", Verbrechen im Namen der Ehre und Sorgerecht, 06/05/2014
http://www.ecoi.net/file_upload/1002_1400260226_document.pdf

Minority Rights Group International, « Armenia - Yezidis & Kurds », s. d.
<https://minorityrights.org/minorities/yezidis-kurds/>

Girls Not Brides, « Armenia », s. d. [1]
<https://atlas.girlsnotbrides.org/map/armenia>

Girls Not Brides, « Russie », s. d. [2]
<https://atlas.girlsnotbrides.org/map/russia>

Think tanks, universités et centres de recherches

Fatemi Sayedehnasim, « Положение женщины в езидской семье как фактор прозелитизма » [Le statut des femmes dans les familles yézides comme facteur de prosélytisme], Регион и мир [Régions et monde], № 2, 2019

http://test.journals.sci.am/index.php/region_and_world/article/view/3610/3140

Gabriele Rasuly-Paleczek et Maria Six-Hohenbalken, « Migration and its Impact on Armenia -A field practice », Austrian Studies in Social Anthropology, University of Vienna, 2017

https://www.univie.ac.at/alumni.ksa/wp-content/uploads/ASSA-SN-2017-01_Migration-and-its-impact-on-Armenia.pdf

Lucine JAPHAROVA, « 17. Les Yézidis du Sud Caucase, une communauté religieuse face à ses incertitudes », dans BALCI, Bayram (dir.) et MOTIKA, Raoul (dir.), *Religion et politique dans le Caucase post-soviétique : Les traditions réinventées à l'épreuve des influences extérieures*, İstanbul, Institut français d'études anatoliennes, 2007

<http://books.openedition.org/ifeagd/1567>

Médias

ArmenPress, « Газета “Айастани Анрапетутюн”: Право езидской общины на образование является первостепенным » [Journal « Ayastani Anrapetutiu » : Le droit de la communauté yézide à l'éducation est primordial] 30/06/2020

<https://armenpress.am/rus/news/1020033.html>

Lenta, « В России решили уточнить поводы для заключения ранних браков » [En Russie, ils ont décidé de clarifier les raisons pour la conclusion de mariages précoces], 02/06/2020

https://lenta.ru/news/2020/06/02/rannie_braki/

Sputnik News Armenia, « Депутат парламента Армении: девушки-езидки не должны прерывать учебу из-за замужества » [Député du Parlement arménien : les filles yézides ne devraient pas interrompre leurs études pour un mariage], 12/05/2020

<https://ru.armeniasputnik.am/society/20200512/23023580/Deputat-parlamenta-Armenii-devushki-ezidki-ne-dolzhy-preryvat-uchebu-iz-za-zamuzhestva.html>

Sib.fm, « “Эта традиция устарела”: в новосибирской общине езидов после гибели юной школьницы осудили браки по принуждению » [“Cette tradition est dépassée”: les mariages forcés ont été condamnés dans la communauté yézide de Novossibirsk après la mort d'une jeune écolière], 21/01/2020

<https://sib.fm/news/2020/01/21/eta-traditsiya-ustarela-v-novosibirskoj-obshchine-ezidov-prokomentirovali-braki-po-prinuzhdeniyu->

E1, « Дело в замужестве? На Эльмаше погибла 16-летняя девушка необычной народности » [Une histoire de mariage ? Une fillette de 16 ans d'origine ethnique peu commune est décédée à Elmash], 19/01/2020

https://www.e1.ru/news/spool/news_id-66450904.html

NTR 24, « 16-летняя девушка покончила с собой, потому что не хотела замуж » [Une jeune fille de 16 ans s'est suicidée parce qu'elle ne voulait pas se marier] 19/01/2020

<https://ntr-24.ru/index.php?newsid=62738>

Gazeta.ru, « Замуж невтерпеж: Минюст планирует изменить брачный возраст » [Insupportable mariage: le ministère de la Justice envisage de changer l'âge du mariage], 04/01/2020

<https://www.gazeta.ru/social/2020/01/04/12896834.shtml>

Sib.fm, « Школьница покончила с собой из-за предстоящей свадьбы с 50-летним сибиряком » [Une écolière s'est suicidée à cause d'un futur mariage avec un homme de 50 ans habitant en Sibérie], 18/01/2020

<https://sib.fm/news/2020/01/18/shkolnitsa-pokonchila-s-soboj-iz-za-predstoyaschej-svadby-s-50-letnim-sibiryakom>

Gala Tv, « Женщины-езидки: государство должно обеспечить их право на образование » [Femmes yézides: l'État doit garantir leur droit à l'éducation], 28/12/2019

<https://galatv.am/ru/2800455/>

Epress, « Езиды Армении: меняющиеся черты народа » [Yézides d'Arménie: l'évolution des caractéristiques du peuple], 03/10/2019

<https://epress.am/ru/2019/10/03/%D0%B5%D0%B7%D0%B8%D0%B4%D1%8B-%D0%B0%D1%80%D0%BC%D0%B5%D0%BD%D0%B8%D0%B8-%D0%BC%D0%B5%D0%BD%D1%8F%D1%8E%D1%89%D0%B8%D0%B5%D1%81%D1%8F-%D1%87%D0%B5%D1%80%D1%82%D1%8B-%D0%BD%D0%B0%D1%80%D0%BE%D0%B4.html>

Telekanal 360, « Смерть за свадьбу с русской: Езиды едва не убили брата за брак с православной девушкой » [Mort pour un mariage avec une Russe: des Yézides ont failli tuer leur frère pour avoir épousé une fille orthodoxe], YouTube, 08/05/2019

<https://www.youtube.com/watch?v=Oo8fGZx63AI>

Radio Free Europe/ Radio Liberty, « Early Marriage Means No School For Armenia's Yazidi Girls », 30/04/2019

<https://www.rferl.org/a/armenia-yazidi-girls-school/29912653.html>

Panorama, « В Армении женщины больше склонны к ранним бракам, нежели мужчины » [En Arménie, les femmes sont plus sujettes au mariage précoce que les hommes], 17/11/2018

<https://www.panorama.am/ru/news/2018/11/17/%D0%90%D1%80%D0%BC%D0%B5%D0%BD%D0%B8%D1%8F-%D1%80%D0%B0%D0%BD%D0%BD%D0%B8%D0%B5-%D0%B1%D1%80%D0%B0%D0%BA%D0%B8/2034822>

EAN, « Самые влиятельные диаспоры Среднего Урала. Езиды » [Les diasporas les plus influentes du Moyen-Oural. Les Yézides], 02/11/2018

https://eanews.ru/news/society/Samye_vliyatelnye_diaspory_Srednego_Urala_Ezidy_21_11_2018

OC-Media, « Езидские мальчики и девочки в Армении, которые не заканчивают школу » [Les garçons et les filles yézides d'Arménie qui ne terminent pas l'école], 07/12/2017

<https://oc-media.org/ru/statyi/ezidskie-malchiki-i-devochki-v-armenii-kotorye-ne-zakanchivayut-shkolu/>

Avarot, « Я езидку в дом невесткой не приведу » [Je ne prendrais pas une Yézide à la maison comme belle-fille], 19/10/2015

<https://www.aravot-ru.am/2015/10/19/194086/>

The Conversation, « Explainer: who are the Yazidis? », 08/08/2014

<https://theconversation.com/explainer-who-are-the-yazidis-30280>

Ria Novosti, « Ранние браки и другие проблемы российских девочек » [Mariages précoces et autres problèmes des fillettes russes], 11/10/2013

<https://ria.ru/20131011/969396548.html>

The Daily Star, « Armenia's Yazidis question dated customs », 21/06/2013

<http://www.dailystar.com.lb/ArticlePrint.aspx?id=221073&mode=print>

Radio Free Europe/ Radio Liberty, « A Yazidi Village In Armenia Keeps Its Identity Alive », 20/06/2013

<https://www.rferl.org/a/armenia-yezidi-minority-kurds/25023869.html>

Dvah, « Армения: езидские девочки обречены на ранний брак. » [Arménie : Les fillettes Yézides sont condamnées à des mariages précoces], 27/03/2013

<https://dvah.ru/armeniya-ezidskie-devochki-obrecheny-na-rannii-brak-surovye-nravy.html>

66, « Не хочу учиться: школы Екатеринбурга захлестнули ранние браки » [Je ne veux pas étudier: les écoles d'Ekaterinbourg ont été submergées par les mariages précoces], 02/10/2012
<https://66.ru/news/society/124635/#>

Rossiskaya Gazeta, « Мама из девятого "Б" » [Maman du neuvième "B"], 02/10/2012
<https://rg.ru/2012/10/02/mama.html>

Gayane Mkrtchyan, « Armenia: Minority Group Opposes New Marriage Rules », Institute for War and Peace Reporting, Institute for war and peace Reporting, 28/09/2012
<https://iwpr.net/global-voices/armenia-minority-group-opposes-new-marriage-rules>

Eurasianet, « Armenia: Ethnic Minority Rejects Marriage-Age Requirement », 20/09/2012
<https://eurasianet.org/armenia-ethnic-minority-rejects-marriage-age-requirement>

Hetq, « Sayid Avdalyan: "I'm a Yezidi and love Armenia much more than many others" », 27/07/2012
<https://hetq.am/en/article/17014>

Lusine Avagyan, « Armenia: Yezidi Girls Fated For Teen Marriage », Institute for war and peace Reporting, 16/12/2011
<https://iwpr.net/global-voices/armenia-yezidi-girls-fated-teen-marriage>

Independent, “The death sentence that drags Dua back into a bloody feud”, 23/10/2011
<https://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/death-sentence-drags-dua-back-bloody-feud-1956187.html>

Autres sources

Joshua Project, « Yazidi in Russia », s. d. [1]
https://joshuaproject.net/people_groups/20455/RS

Joshua Project, « Yazidi in Armenia », s. d. [2]
https://joshuaproject.net/people_groups/20455/AM

Countries and their Cultures, « Yezidis - Marriage and Family », s. d.
<https://www.everyculture.com/Russia-Eurasia-China/Yezidis-Marriage-and-Family.html>

Statista, “Number of marriages registered in Russia in 2019, by groom's and bride's age”, 2019
<https://www.statista.com/statistics/1034194/russia-number-of-marriages-by-age-and-gender/>

Larousse, « sororat », s. d.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sororat/73533>

Larousse, « lévirat », s. d.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/l%C3%A9virat/46886>